

l'encyclopédie d'utovie

**inventaire des  
PLANTES  
ABORTIVES**



*Précaution / Présentation  
pour cette nouvelle édition numérique (2022)*

Cette étude, restée unique en son genre fut publiée en 1976 (dans le numéro 18 de la revue *Tripot*, puis repris en volume dans *L'Encyclopédie d'Utovie*) devant le silence (pour ne pas dire l'omerta) des milieux phytothérapeutiques (français pour le moins) face au problème de l'avortement.

J'en avais personnellement assuré la rédaction définitive et assumé la responsabilité pénale qui pouvait en découler.

Rien, depuis, n'est venu malheureusement appuyer ce travail – notamment dans les pharmacopées traditionnelles non-occidentales.

Tel quel il présente toujours le double intérêt d'une invitation à creuser la question et d'une mise en garde quant à la nocivité avérée de certaines plantes.

Faites-en bon usage ! Eventuellement transmettez-nous vos informations pour une nouvelle édition revue, corrigée et sans doute augmentée ([utovie@utovie.com](mailto:utovie@utovie.com)).

Jean-Marc Carité

Numérisation effectuée en décembre 2022  
avec le soutien de la région Nouvelle Aquitaine  
par et pour  
les Editions d'Utovie  
Tous droits réservés pour tous pays.

ISBN 978-2-86819-209-7  
uniquement disponible en version numérique sur  
[www.utovie.com](http://www.utovie.com)  
Prix : 3 €

© Diffusion Différente, Utovie, 1976, 2022

## les plantes abortives

### Précautions :

D'abord, démystifions, démystifions...

L'avortement n'a jamais été une solution idéale.

N'a jamais été LA solution. Evidence.

Et d'une.

Ensuite des plantes abortives, qui provoquent "ce crime" l'avortement, il en existe. Employées depuis des temps immémoriaux. Pas la peine donc de se voiler la face devant cette réalité. Deuxième évidence.

Et de deux.

Démystifions les plantes abortives.

Important, d'abord parce que l'avortement n'est qu'un produit de remplacement d'une éducation sexuelle inexistente et d'une contraception volontairement étouffée (il y a plus d'un cinglé pour réclamer 100 millions d'idiots français, nous sommes bien assez de 50 !)

L'avortement ne doit apparaître qu'en recours ultime mais nécessaire quand rien n'a pu être fait pour l'éviter.

De tous temps des plantes ont été utilisées comme abortives : souvent mortelles, mais toujours utilisées. Même le gentil Pagnol y fait allusion dans un de ses livres. C'est dire. Les auteurs connus en parlent soit sur un ton tragique, soit pourfendant le crime. On sort difficilement de l'influence catholique (il doit pourtant bien exister des femmes violées par des hommes d'église punies pour crime moral d'avortement, cherchons dans l'his-

toire).

Cela n'empêche pas la réalité des choses : plantes abortives, il y a. D'emploi constant au moins dans les campagnes françaises.

Démystifications. Parce que tous les aspirants au retour à la terre croient trouver dans les plantes la solution à tous leurs maux.

Aussi, je le dis clairement : il vaut mieux s'adresser au MLAC que d'avoir recours à des plantes dont on ignore les doses exactes.

Passons maintenant à d'autres précautions.

Le tabou porté sur l'avortement s'est évidemment reporté sur les plantes qui provoquent ce "crime". C'est à une véritable gymnastique qu'il faut se livrer pour découvrir des indications précises sur ces plantes dans les livres, même les plus sérieux les plus complets.

Ayez la curiosité d'en consulter les tables et indexes : abortif n'y figure jamais. Et lorsqu'on découvre avortement, ce mot renvoie à un remède... contre les risques d'interruption de grossesse.

Ce silence volontaire, et qui correspond à toute la morale que nous subissons, s'expliquerait - à la rigueur - par le fait que la plupart des plantes abortives sont des poisons, parfois mortels, à doses relativement peu élevées.

L'avortement par les plantes résultant souvent d'un empoisonnement du sang qui "décroche" le foetus. Et l'évacue avec la venue de règles ainsi provoquées.

Mais ce n'est pas la seule raison, puisque certains livres n'hésitent pas à divulguer d'anciennes recettes plus ou moins précises et dangereuses.

Donc, la prudence à apporter dans l'utilisation de ces plantes n'est pas une explication suffisante à un silence général à leur égard.

Le très réactionnaire LAROUSSE MEDICAL précise

quant à lui : qu'il "n'existe pas de plantes abortives. Simplement des plantes qui provoquent l'empoisonnement". Ce qui est faux. Mais digne de la morale représentée par ses auteurs.

Le docteur (abbé) Fournier note pour sa part que, bien souvent, on ne parle pas de ces "propriétés", et même dans l'antiquité, les savants en "parlent à peine"\*. Ce qui est également déformer la vérité Pline, Aristote et d'autres en parlèrent assez pour qu'on connaisse l'existence de ces propriétés.

Le tabou jeté sur l'avortement est relié en ce qui concerne les plantes à un mystère noircissant à plaisir la réalité : "Il n'y a pas de médicaments abortifs, mais il y a des médicaments qui, à doses toxiques, tuent la femme en même temps que son enfant"\*\*. Ce qui est encore une déformation de la vérité : on reconnaît que c'est "à doses toxiques" que le danger existe. Mais, pas un mot sur des doses non-toxiques qui elles provoquent effectivement l'avortement, conséquence directe, parfois - Mais pas toujours - d'un empoisonnement réduit du sang.

---

\* Abbé Paul Fournier, le LIVRE DES PLANTES MÉDICINALES ET VENÉNEUSES DE FRANCE, Le Chevalier éditeur.

\*\* LAROUSSE MEDICAL - 1930.

Un exemple typique de ce tabou : la RUE.

La Rue est connue en tant que plante abortive. La plupart des auteurs sont d'accord là-dessus. Il faut, là aussi, savourer le vocabulaire.

Lorsqu'il en parle, le docteur Fournier, c'est de "son usage coupable et clandestin"\*. Mais beaucoup n'en disent rien.

Dans l'Encyclopédie des Plantes Médicinales\*\* de Tina Cecchini à l'article Rue on lit : "C'est un emménagogue, un vermifuge, et un calmant; toutefois les femmes enceintes doivent l'éviter".

Pourquoi ? Mystère. Et la femme enceinte qui a des vers, et qui se reporterait au Dictionnaire de Médecine, chez le même éditeur, n'en saura pas plus : il y a rien du tout.

Le récent, également, DICTIONNAIRE LAROUSSE DES PLANTES MEDICINALES rejoint, lui, parfaitement son aîné médical : la RUE y est superbement ignorée.\*\*\*

---

\*Fournier, livre cité, tome III, p. 357.

\*\*Editions de Vecchi, 1975.

\*\*\*DICTIONNAIRE DE MEDECINE NATURELLE, Ed. de Vecchi, 1975.

\*\*\*\*De même, et c'est plus étonnant, que dans NOS GRANDS MERES SAVAIENT de Jean Palaiseul -Ed. Laffont - A moins que sa grand-mère ne lui ai pas tout dit. Idem pour lieutaghi.

Le très sérieux docteur Jean Valnet mentionne pour sa part à RUE : "*Contre-indication : grossesse*".\*

C'est dans ce sport, à qui trouvera l'euphémisme le plus subtil pour ne pas parler de ce qu'on sait pourtant. La déontologie médicale interdit il est vrai l'avortement - du moins la déontologie de l'ordre pétainiste des médecins. - Et c'est chez des non-spécialistes qu'on trouvera les indications les plus précises (Ferran, Lequenne, etc).\*\*

La RUE possède, au demeurant, une solide réputation d'anti-poison dans certains cas; et d'excellent condiment en général...



\*PHYTOTHERAPIE, tommes II, p. 63, Ed. Maloine.

\*\*Pourtant édités, Ferran et Lequenne, par Robert Morel, réputé catholique...

On ne considère pour ainsi dire jamais l'avortement comme une chose en soi; mais toujours, comme corollaire d'une autre : grossesse, couches, etc. En tous cas jamais en rapport de la contraception. Dans le DICTIONNAIRE DE MEDECINE USUELLE ET DOMESTIQUE \*avortement renvoie à fausse couche, qui renvoie lui-même à couches.\* \*

C'est bien à une gymnastique compliquée qu'il faut se livrer quand on se penche sur la question.

Evidemment, il ne semble pas très prudent de révéler ainsi des procédés parfois dangereux d'avortement. Mais les lecteurs sont assez grands pour ne pas s'embarquer à la légère dans des essais téméraires. La publication de ce premier inventaire a simplement pour but de débroussailler un peu le terrain; de faire part de l'état des recherches. Une seule "recette" efficace dans la plupart des cas, avec une dose testée, peut être utilisée actuellement, c'est celle du SAFRAN, reproduite ici.

Mais, même avec toutes les précautions d'usage, nous ne pouvons pas être derrière chaque personne qui utilisera ces renseignements. On m'a cité le cas d'une fille qui "ayant entendu parler du safran" en avala deux cuillères à soupe pour se faire avorter... sans avoir cherché à se renseigner mieux sur la question.

On ne peut pas sous prétexte de possible inconscience de quelques personnes supprimer l'information que l'on a en sa possession - surtout lorsqu'on est les seuls à la divulguer - à cette échelle c'est par une vulgarisation étendue qu'on retrouvera toutes les plantes et les formules précises.

Donc ce dossier a pour but de jalonner le terrain.

---

\*Louis Vivier, libraire éditeur, 1875.

\*\*Est-ce un hasard si tant de plantes abortives sont aussi : "*fétides*". C'est en tous cas un adjectif qui revient souvent. (Sabine, Ruc,...)



L'intérêt de ce premier inventaire est aussi évidemment de marquer le coup : on a toujours plus ou moins pratiqué l'avortement; toujours d'une façon plus ou moins clandestine, coupable.

Les plantes ont souvent été utilisées à cette fin. Il est intéressant de dire que ce n'est pas du passé; que cela existe encore; que c'est là aussi un moyen d'indépendance de l'individu face au savoir omniprésent médical.

Il faut vulgariser ces méthodes qui permettent le rejet des spécialistes qui nous tiennent en dépendance - et le travail en commun avec ceux qui veulent populariser la science.

Nous ne recensons dans cet inventaire que des plantes dont les propriétés sont effectivement connues, même si ce n'est, le plus souvent qu'approximativement.

Les on-dits sont nombreux. Le gui, le persil, la feuille de lierre, etc... jouissent de quelque réputation, aussi, mais dont on ne trouve malheureusement aucune trace dans les ouvrages importants sur les plantes.

Toutes informations sur le sujet restent évidemment souhaitées afin d'envisager un dossier réellement concret et pratique sur les plantes abortives.

Pour diverses raisons il est aussi plus qu'intéressant d'aller voir du côté des plantes contraceptives, tant pour la femme que pour l'homme. Car le problème de l'avortement est d'abord un problème de femme, et ce n'est pas logique. Il fallait le dire aussi.

---

ACHILLEE OU MILLE-FEUILLE

---

- *Achillea millefolium* - Composée -

- autres noms : herbe aux militaires, herbes-aux-coupures, herbe aux voituriers, herbe de St-Jean, saigne-nez, sourcil de Vénus, grassette...

- EMMENAGOGUE mais pas vraiment connue comme abortif.

Depuis longtemps connue comme puissant emménagogue l'ACHILLEE MILLE-FEUILLE a subi un chemin d'estime si l'on peut dire, capricieux : Rouzier-Joly en 1857 la confirme dans ses propriétés; mais Leclerc doute. Tout en admettant : "*à titre d'antispasmodique, elle peut influencer spécialement les nerfs du petit bassin, atténuer les réactions douloureuses liées à certaines dysménorrhées*". Alors que son collègue, ainsi que H. Schulz en 1929 sont plus affirmatifs. On utilisa cette plante chez les jeunes filles chlorotiques. Cazin résuma ainsi les travaux de Rouzier-Joly : "*Lorsque la suppression avait été produite par une cause passagère, par un froid, une émotion morale, par exemple, une forte infusion de cette plante, donnée le matin à jeun et répétée au besoin trois ou quatre jours de suite, faisait reparaître le flux menstruel. quelques fois même une demi-heure seulement après l'administration de la première dose. On doit attendre pour la prescrire que l'époque habituelle du re-*

tour des règles soit presque écoulee ou que les signes annoncent une tendance fluxionnaire vers l'utérus. L'usage plus ou moins longtemps continué de la Mille-feuille, quand les menstrues n'ont pas reparu n'a apporté aucun préjudice à la santé; elle n'a causé non plus aucun accident chez les femmes qui l'ont prise au début d'une grossesse méconnue."

---



---

C'est encore à Cazin que l'on doit les précisions suivantes :

- 1°) L'Achillée Mille-feuille réduit "puissamment" les flux hémorroïdaux excessifs qui conduiraient à une véritable anémie (4 à 5 verres d'infusion par jour)
- 2°) elle ramène "effectivement" les règles, dans les limites des cas cités plus haut.

ALOES

---

- aloë vulgaris - liliacée -

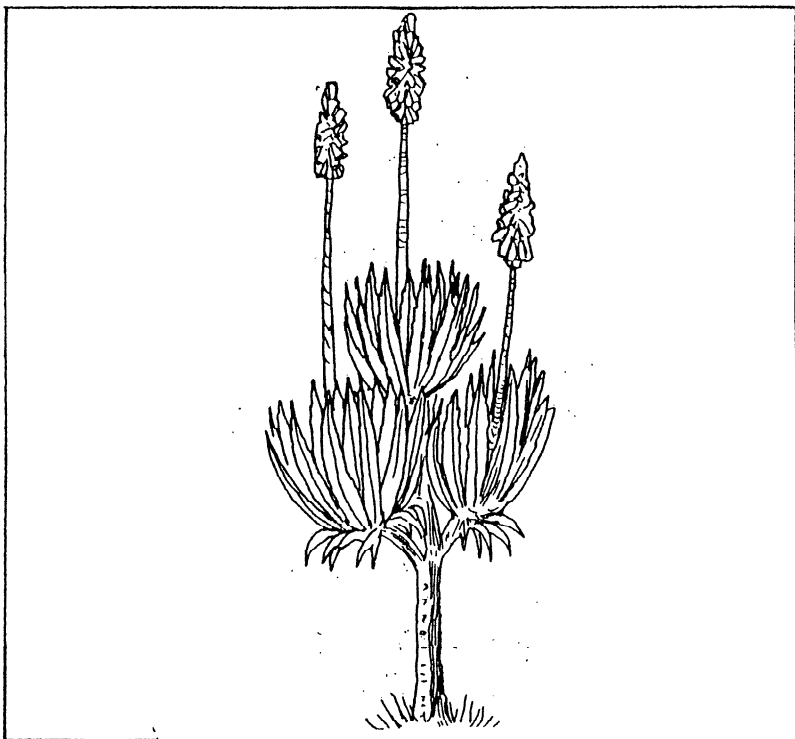
- EMMENAGOGUE, TOXIQUE, PROBABLEMENT ABORTIF.

C'est une plante qui vient d'Afrique et de Socotra Dont l'une des propriétés principales est d'être puissamment emménagogue, donc d'être probablement abortive, mais rien n'est encore venu confirmer cela, sinon le Dr. J. Valnet qui affirme : "*C'est, de plus, un abortif*".

PLANTE TOXIQUE : à fortes doses elle entraîne de la faiblesse générale, le ralentissement du pouls, de l'hypothermie.

8 g de poudre peuvent entraîner la mort.

---



---

ANAGYRE FETIDE

---

- anagryis foetida - Légumineuse -
- autres noms : Bois puant, Fève de Loup...
- PROBABLEMENT ABORTIF

On sait que, à doses élevées (20 à 40 g par litre) les feuilles, la tige et la racine agissent comme emménagogue puissant. Les graines agissent "*beaucoup plus énergiquement encore*" : torréfiées en infusion théiforme on les utilise aussi contre les maux de tête.

Dragendorff cite l'emploi de l'anagyre pour accélérer la délivrance des lochies.

---

ANANAS

---

- ananassa sativa - Broméliacée -
- ABORTIF CONNU

Le fruit consommé en grande quantité est abortif; mais en Chine et en Asie, c'est le fruit vert que l'on mange. Le résultat est d'ordinaire rapide et survient bien avant l'indigestion. Rapide, efficace. Sans risque d'empoisonnement. Sauf si on se fournit chez Jacques Borel.

Mais pas facile à trouver sous nos climats.

ANEMONE PULSATILLE

---

- anemone pulsatilla - Renonculacée -
- autres noms : Fleur de Pâques, coque lourde ...
- PEUT-ETRE ABORTIF ?



En homéopathie, on utilise l'Anémone pulsatille pour les règles douloureuses ou retardées; peut-être comme abortif ? Appelée aussi l'herbe au vent ou Fleur de Pâques, qui croît sur les côteaux arides et découverts où elle fleurit de mars à mai. Le médicament homéopatique est la TEINTURE MERE DE PULSATILLA.

---

ARMOISE

---

- artemisa vulgaris - Composée -
- herbe de St-Jean, couronne de St-Jean-Baptiste..
- ABORTIF CONNU, peut être DANGEREUX.

Bien que certains, comme Reutter (1923) conteste à l'armoise tout action tant emménagogue qu'abortive, tout le monde semble d'accord pour reconnaître la réalité de ces propriétés emménagogues et abortives; même si le docteur Leclerc parle de légende à ce sujet.

Cazin obtenait des résultats emménagogues certains en utilisant le suc frais de la plante.

Les anciens connaissaient bien l'armoise... et ses propriétés : Dioscoride les cite, et Pline aussi.

Dans le tome II de l'Encyclopédie d'Utovie à l'article Armoise, on trouve cette indication plus précise :

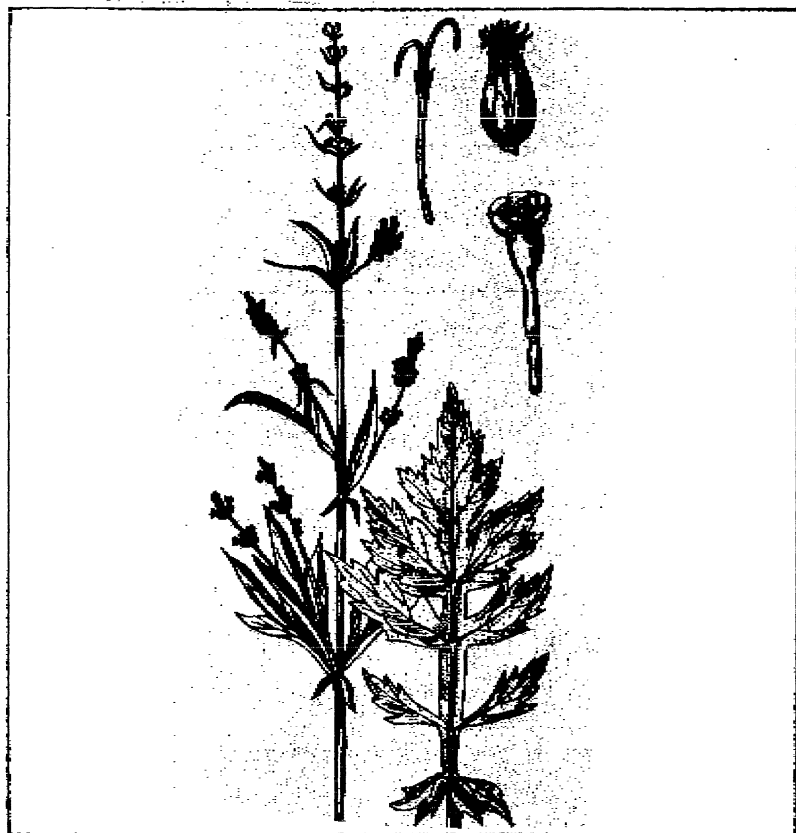
ABORTIF : l'infusion à haute dose (30 à 40 g par litre d'eau bouillante, infuser 10 mn) peut être abortive. On en trouve signification aussi dans les grimoires de l'École de Salerne (traduits en 1880 par C. Meaux St-Marc): "*elle (l'armoise), excite l'urine, écarte la pierre, promptement l'avortement s'"opère..."*"

---

Leclerc, qui ajoute : "*Cette légende des propriétés abortives de l'armoise, déjà consignée par Pline, reste si fortement ancrée dans l'esprit du peuple... que bien des femmes n'oseraient pour rien au monde demander au pharmacien une plante qui est devenue comme le symbole d'un attentat criminel*". - Leclerc, **PRECIS DE PHYTOTHERAPIE**, page 226 - On admirera au passage "*l'attentat criminel*".

Une correspondante nous écrit : "en réponse à une question posée à propos de l'arnoise comme abortif je n'ai pas de doses à proposer, car je l'avais utilisée avec un mélange (en moindre quantité) d'absinthe; l'infusion était très concentrée, aussi concentrée que je pouvais la supporter, c'est-à-dire à la limite des vertiges et des palpitations justement insupportables; c'était peut-être dangereux..."

Justement **ATTENTION** : à doses trop élevées, l'arnoise cause des intoxications graves, parfois mortelles (hépatonephrite accompagnée de convulsions). Peut être dangereuse aussi en cas d'irritation de la matrice.





---

MENTHE POULIOT

---

- mentha pulegium - Labiée -
- herbe aux puces.
- PEUT ETRE abortif ?  
(S'utilise bien souvent en association)

Contre la suppression des règles (mais les causes en sont nombreuses) une pincée de feuilles de Menthe Pouliot, de romarin, d'armoise, de sauge : infuser à froid pendant 8 jours dans 2 litres de vin rouge. Passer. Prendre un verre le matin, à jeun pendant 10 jours.

Et si ça ne "marche" pas on peut toujours se soûler avec ce qui reste.

Et si on ne veut pas boire d'alcool, on peut faire une infusion des feuilles et des sommités fleuries à raison de 30 g par litre d'eau bouillante. Laisser infuser un quart d'heure. Trois tasses par jour, loin des repas.

---

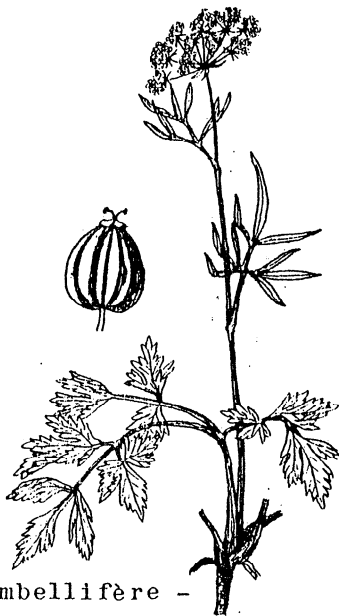
PEUCEDAN OFFICINAL - PEUCEDAN PARISIEN

---

- peucedanum officinale - peucedanum parisiense -
- Ombellifères
- fenouil de porc, queue de porc, queue de pour-  
ceau
- PEUT ETRE abortif

La racine en infusion à 60 g par litre. Infuser 30 minutes. Prendre trois tasses par jour. Pour les retards de règle aussi, mais les causes sont nombreuses...

PERSIL



- Persil des jardins
- petroselinum hortense - Ombellifère -
- persil odorant, persil vulgaire, jauver...
- REPUTATION ABORTIVE non contrôlée.

La racine fraîche, à forte dose : 100 g pour un litre d'eau; en décoction, faire bouillir 5 minutes puis laisser infuser au moins 10 minutes et boire le litre dans la journée. Cela rétablit les règles ou les régularise quand elles apparaissent. Leclerc propose de prendre plutôt le suc frais de persil à raison de 100 à 150 g par jour, car il estime que la décoction trop faible pour un bon résultat.

On peut aussi utiliser la décoction de graines : 100 g par litre aussi, 5 minutes de décoction et 10 d'infusion, boire dans la journée.

C'est l'APIOL, essence TOXIQUE, contenue dans le persil qui pourrait, en fait, avoir de réelles propriétés abortives, mais DANGEREUSES, et en tous cas restant à contrôler.

---

RUE

---

- Ruta graveolens - Rutacée -
- rue fétide, rue domestique, herbe de grâce, herbe aux filles...
- ABORTIF CONNU
- TOXIQUE - TABLEAU A -poison, interdit à la vente en herboristerie.

Selon Pline, pour bien pousser, la RUE devait avoir été dérobée. Les juifs d'il y a longtemps payaient la dîme de la Rue. Plante qui fut répandue de bonne heure par les... monastères, au delà des Alpes, en raison de sa réputation d'anti-aphrodisiaque. De là, elle se vulgarisa.

On peut lire, aussi, chez Bock (1551) que : *"tous les moines et religieux qui veulent se garder chastes et conserver leur pureté doivent toujours utiliser la Rue dans leur aliment et leur boisson"...*

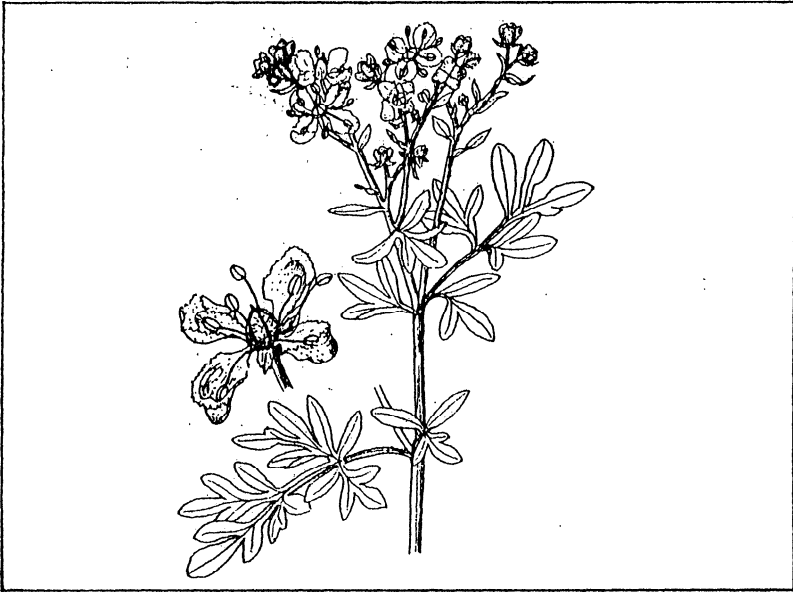
C'est peut-être pour cela qu'on la trouve mentionnée dans divers inventaires des jardins des IX<sup>e</sup> et X<sup>e</sup> siècles.

Curieux destin pour cette plante "du diable"... qui perdit d'ailleurs de sa réputation jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle où l'abbé Kneipp la rétablit dans la médecine.

Mais sa toxicité, sans doute, l'a faite interdire de presque tous les traitements; et c'est seulement comme remède populaire qu'elle semble subsis-

ter, malgré l'intérêt témoigné par certains phytothérapeutes contemporains.

Curieux destin donc que celui de cette plante dangereusement abortive qui a en tous cas conservé une bien mauvaise réputation dans l'Europe centrale. Dans le nord de l'Europe, elle passe, par contre, pour être un symbole de virginité.



Prise en usage interne, la Rue peut provoquer à doses un peu fortes l'EMPOISONNEMENT, se comportant en poison narcotico-âcre, provoquant au départ l'inflammation de l'utérus, hémorragie utérine, et de sérieuses lésions de l'intestin grêle. "La Rue, dit le LAROUSSE MEDICAL, ne possède pas de propriétés abortives. L'avortement lorsqu'il se produit après son absorption, est une conséquence banale de l'intoxication qui peut être mortelle." C'est évidemment une interprétation tendancieuse propre au bon Larousse médical. Mais il est certain que les dangers de l'utilisation de la Rue conduisent à son emploi plus que réduit, même en homéopathie. H. Schulz note d'ailleurs que "même à dose moyenne, la teinture provoque" l'empoisonnement.

**ATTENTION** : on ne signale aucun traitement spécialement approprié pour soigner les empoisonnements par la RUE.

Contrairement au Larousse, Leclerc pourtant timide en ce domaine, reconnaît que même chez les romains "elle était d'usage courant comme substance abortive".

La Rue détermine une congestion sanguine et une stimulation des fibres musculaires utérines. Par cet effet, Beau l'a comparé à l'ergot de seigle, tout en signalant qu'à forte dose elle peut provoquer l'avortement.

À dose médicinale, c'est-à-dire 2 à 5 grammes par litre, la Rue agit, entr'autres comme EMMENAGOGUE. Son action abortive contestée par certains, ne fait par contre aucun doute pour la plupart des auteurs. Outre qu'elle était couramment citée pour cet emploi chez les anciens (la fille de Titus serait morte d'avoir essayé d'avorter par la Rue) de nombreux phytothérapeutes, Hélié, Beau, Cazin... affirment avoir constaté par la pratique répétée les propriétés abortives de la Rue.

Mais la Rue ne crée pas le retour de règles : elle ne fait que le favoriser, quand existant à l'état latent, il n'attend qu'un stimulant auxiliaire pour se manifester; ce n'est donc qu'à l'apparition des phénomènes habituels indiquant la venue des règles qu'on doit l'employer lorsque la fonction cataméniale se produit incomplètement : congestionnant l'utérus et ses annexes sans réaliser son but physiologique qui est l'évacuation sanguine.

L'administration de la Rue à un autre moment serait inutile et même nuisible; elle n'amènerait que des phénomènes de congestion. D'autres médecins (Bohn, Wasicky et Inverni) sont d'accord là-dessus.

La Rue commune ainsi que la Rue angustifolia, plante voisine, ont des propriétés au moins emménagogues. Leur emploi reste dangereux et on manque à leur sujet d'indications précises, de doses vérifiées, pour les faire connaître. Pierre Ferran\* indique pour sa part que : "ces plantes peuvent provoquer l'avortement en déterminant une hémorragie utérine. On emploie à cet effet les feuilles en poudre (120cg à 4 g) dans un liquide, un miellat ou une infusion théiforme. Les femmes désireuses d'avorter ne se contentaient pas, en général, d'aller quérir chez la "faiseuse d'anges" ces feuilles noirâtres réduites en poudre. La matrine leur conseillait de prendre au surplus de l'eau de vie allemande, puissant purgatif dont voici la formule : on l'obtient en faisant macérer

racine de jalap..... 240 g  
 racine de turbith... 30 g  
 scamorée d'Alep.... 60 g

dans 3 litres d'eau de vie à 38°. On décante au bout de quinze jours et l'on passe avec expression C'est un fort purgatif qu'il ne faut employer qu'à la dose de 15 à 30 g dans un liquide sucré. En réalité les malheureuses, entraînées à ces manoeuvres abortives,\*\* dépassaient largement la dose prescrite pour obtenir une conclusion plus rapide au grand dam de leur santé, car aux hémorragies causées par la Rue, s'ajoutaient des perturbations de tout l'organisme provoquées par cet alcool virulent."

---

\* LE LIVRE DES MAUVAISES HERBES, éd. Morel - page 282, 283, 284.

\*\* Là aussi, le style est choisi.

Le Dr. Valnet ne mentionne les propriétés particulières de la Rue que par le biais des contre-indications où il signale : "*Grossesse : à fortes doses peut provoquer l'avortement, et aussi une intoxication*". Pour les retards de règles il indique les modes d'emplois suivants :

- infusion : 1 g de feuilles pour une tasse d'eau bouillante; 2 tasses par jour;

- poudre : en cachets ou pilules à 0,05 g (5 à 10 par jour);

- essence : 2 à 6 gouttes dans une potion.

---

Dr Jean Valnet, PHYTOTHERAPIE, page 631, Ed. Maloine.

SABINE

---

- juniperus sabina - Juniperacée -
- Génévrier-sabine, savinier, mélèze-sabine.
- Abortif mais surtout : POISON MORTEL

Si la plupart des anciens parlent à peine des propriétés abortives de la Sabine, ils signalent en général que, même en fumigation, elle favorise l'expulsion du foetus mort. Il ne reste aucune preuve de son utilisation probable au Moyen-Age, les auteurs de cette époque se contentant d'en recommander l'emploi (d'un poison violent répétons -le) contre... les coqueluches et les jaunisses ! Sa TOXICITE n'est plus à démontrer. Fournier écrit d'ailleurs que : *les "empoisonnements par la Sabine ne sont pas une rareté, le plus souvent provoqués dans une intention plus que suspecte.\*"*

On conteste pourtant aujourd'hui une action spécifique de la Sabine sur l'utérus, pour voir plutôt dans cette manifestation abortive, la conséquence d'une violente irrigation gastro-intestinale, qui se propageant à l'utérus conduit à une *"excitation réflexe qui peut donner lieu à des hémorragies."*

Pour Leclerc *"la réputation (d'abortive) de la Sabine n'est plus à faire."* Galien précisait déjà qu'elle était employée par des *"mères criminelles"* pour provoquer l'avortement. Mais, précise Leclerc *"en occasionnant le plus souvent la mort de la mère."*

Et Valnet la signale comme un remède favorisant les règles, mais *"brutal et dangereux dont il vaut mieux s'abstenir."*

---

\*Là encore on apprécie la formule.



---

SAFRAN

---

- crocus sativus - Iridée -

- ABORTIF CONNU.

Le SAFRAN peut, à doses trop fortes, être toxique, même mortel (la dose mortelle est pour l'être humain de 10 à 12 g de safran pur).

Curieusement, cette plante est rarement signalée comme abortive, c'est pourtant la seule dont on connaisse cette propriété avec assez d'exactitude pour en donner des doses précises...

Fournier reconnaît bien qu'il "a été accusé d'amener des métrorragies, et même l'avortement", mais ne semble pas avoir creusé la question sinon pour reconnaître avec beaucoup d'autres que le safran est des meilleurs EMMENAGOGUES connus. Certains le mentionnent aussi comme une plante réellement aphrodisiaque.

C'est dans le tome II de l'Encyclopédie d'Utopie qu'on trouve une dose précise, divulguée d'ailleurs au cours d'un congrès Nature et Vie, devant le refus de Gustave Mathieu de révéler l'existence de plantes abortives, se contentant de répondre à son interlocutrice : "il n'y a qu'à ne pas baisouiller à tort et à travers"...

**ABORTIF** : Mettre 5 grammes de fleurs de Safran dans  $\frac{3}{4}$  de litre d'eau. Porter à ébullition et laisser bouillir 7 minutes. Puis laisser infuser 15 minutes. Boire une tasse toutes les 2 heures en 8 prises le tout doit être bu.

**ATTENTION** : ne le faire que jusqu'à une semaine de retard des règles. **EMPLOI LIMITE DONC.**

---



---

SEIGLE  
ERGOT DE SEIGLE

---

- claviceps purpurea - champignon -
- TOXIQUE - TABLEAU A -
- ABORTIF CONNU -

Bien connu des chinois, c'est seulement au XVI<sup>e</sup> siècle que l'ergot de seigle pénétra dans les médecines occidentales.

L'ERGOT DE SEIGLE a une véritable action élective sur les fibres lisses des vaisseaux, des bronches, de la vessie et surtout de l'utérus. "Cette action se fait sentir sur l'utérus normal, mais plus encore sur l'utérus gravide\* : l'ergot de seigle peut suffire à provoquer les contractions; mais si elles existent, il les prolonge, les renforce, les modifie en supprimant les intervalles de repos des contractions normales et peut amener la tétanisation de l'organe. Son indéniable action vasoconstrictive tient vraisemblablement à son action sur les fibres lisses des vaisseaux, c'est elle qui en fait un médicament hémostatique"\*\*\* explique un "PRECIS DE MATIERE MEDICALE" paru en 1936.\*\*\*

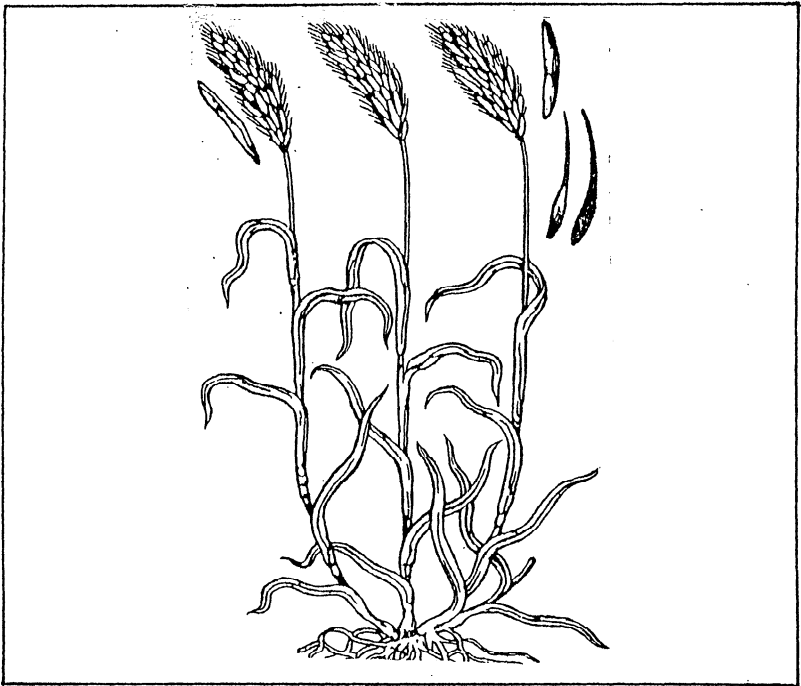
---

\*qui renferme un foetus, un embryon

\*\*qui arrête les hémorragies.

\*\*\*par MM. Planchon, Bretin & Manceau.

L'ergot de seigle est reconnu comme un "abortif puissant" \* , pris soit en poudre, soit en infusion. Propriété connue des sage-femmes depuis très longtemps. Pour provoquer l'avortement, les doses sont là encore méconnues. Citons une nouvelle fois P. Ferran : "au début de la grossesse, on administrait 5, 7 ou 9 ergots - dose toujours impaire pour des raisons de superstition - aux patientes qui désiraient une fausse-couche". \*\*



Dans la pratique des accouchements, et pour aider ceux-ci, dès le u<sup>e</sup> 88<sup>e</sup> siècle, les médecins utilisèrent l'ergot de seigle à doses non toxiques.

Signalons enfin que si l'ergot de seigle est un POISON dont il faut se méfier, il sert également à produire le LSD 25.

\* Pierre Ferran, le LIVRE DES MAUVAISES HERBES, éditions Morel.

\*\* Idem, page 410.

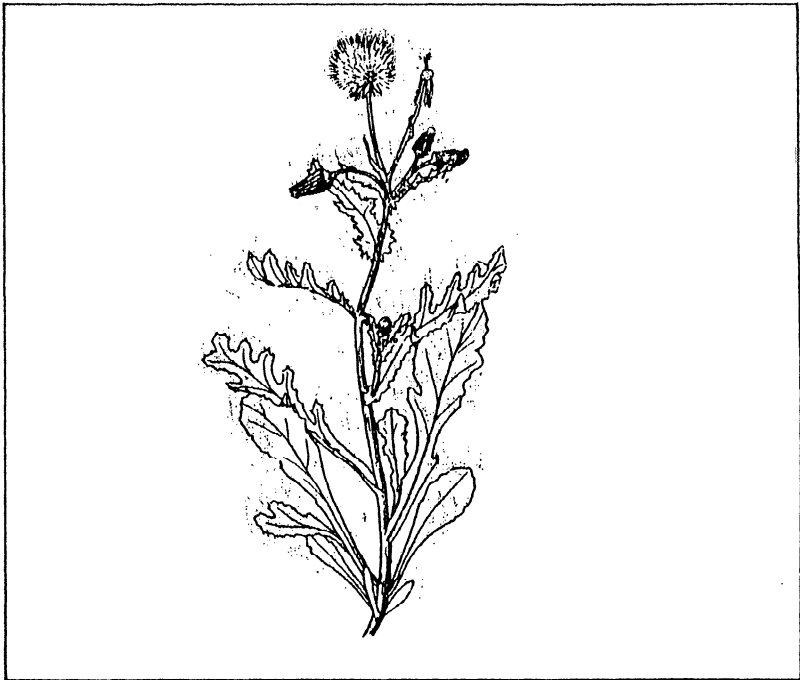
---

SENEÇON COMMUN

---

- senecio vulgaris - Composée -
- herbe aux oiseaux, tête de poule, toute venue...
- PEUT-ETRE abortif ?

Les médecins d'Europe Centrale utilisèrent à la place de l'ergot de seigle, qui ne leur parvenait plus, pendant la première guerre mondiale, le Sénéçon des différentes espèces.



Le sénéçon est "avant tout un puissant emménagogue" \* également HEMOSTATIQUE, LAXATIF et RESOLUTIF C'est D'ABORD un EMMENAGOGUE réservé aux retards de règles qui sont d'origine non-sexuelle...

Mais les recherches de Bardet semblent montrer que cette propriété emménagogue s'applique aux "cas les plus variés" de retards de règles; et Leclerc affirme : "il se montre réellement efficace pour rétablir le flux sanguin".\*\*\*

On trouve toujours référence à cette propriété emménagogue, chez les auteurs les plus divers. Palaiseul voit là "un des meilleurs, sinon le meilleur, contre les troubles féminins, puisque sans la moindre nocivité et sans aucun effet secondaire"\*\*\*.

Mais il semble difficile de définir le sénéçon comme réellement abortif.

L'homéopathie prescrit le SENECIO pour les retards de règles, sans que là non plus on puisse en dire plus.

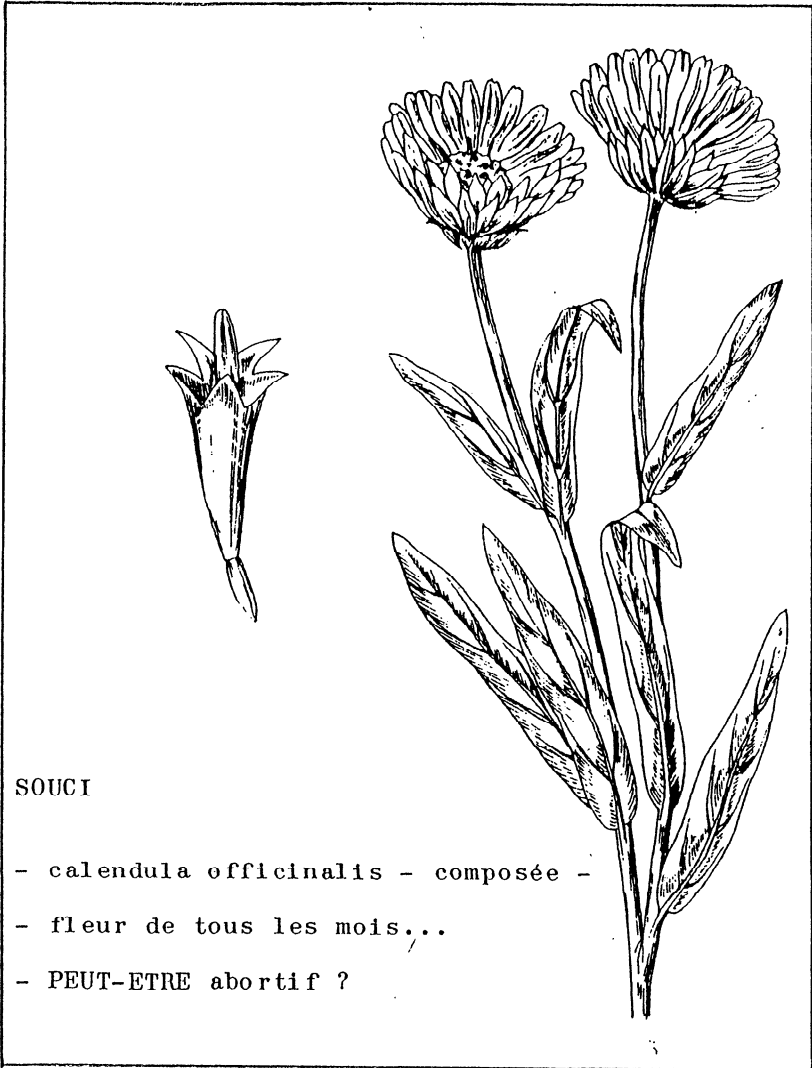
La formule couramment utilisée est celle de la DECOCTION (40 à 50 grammes par litre d'eau fraîche décoction de 3 minutes, puis infusion d'un quart d'heure. Prendre 5 verres dans la journée.

---

\*Fournier, tome III p. 427.

\*\*PRECIS DE PHYTOTHERAPIE p. 228.

\*\*\*Jean Palaiseul, NOS GRANDS MERES SAVAIENT p.301



SOUCI

- calendula officinalis - composée -
- fleur de tous les mois...
- PEUT-ETRE abortif ?

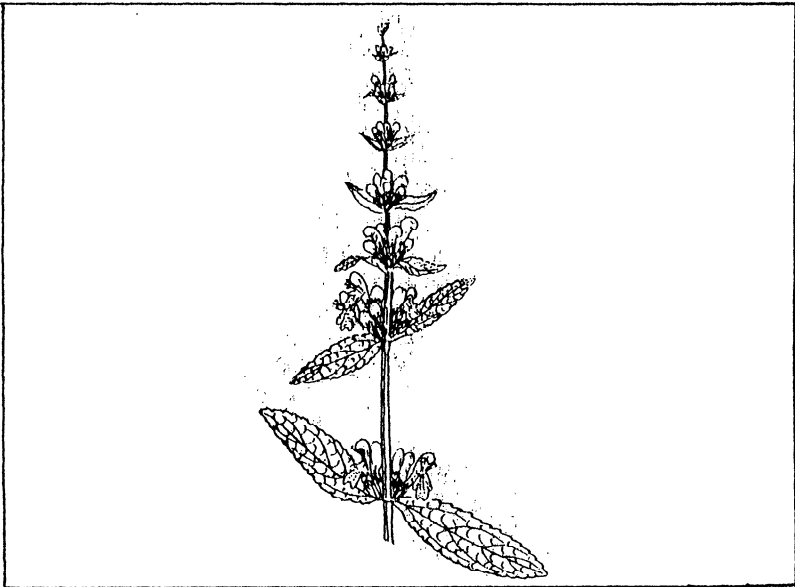
Certainement EMMENAGOGUE, le Souci passe aussi pour - grâce à son action excitante - sur l'utérus - capable de hâter la délivrance.

Trop peu de renseignements sur le souci.

STACHYS ou EPIAIRE

- stachys palustris et sylvatica - Labiée -
- grande épiaire, ortie puante, épiaire des marais  
petite ortie puante...
- PEUT-ETRE abortif ?

Indiquée dans l'absence de règles, elle favorise leur venue en renforçant les contractions utérines



On l'utilise en ALCOOLATURE (2 à 5 g par jour). Si ce n'est pas abortif, rien ne vient le prouver, cela calme les règles douloureuses, surtout avec la potion suivante :

extrait fluide de stachys sylvatica ....	20 g
sirop de menthe.....	90 g
eau, qsp .....	300 ml

qsp : quantité suffisante pour.



Voici cet inventaire des plantes abortives terminé, pour cette première étude.

N'hésitez pas à y participer : au moins en recherchant dans votre entourage les secrets qu'on se transmet en douce de femme en femme.

Mais est-ce que cela se sait encore ?

Est-ce que cela se transmet encore ?

à vous de le dire.

N'expérimentez quand même pas toutes les formules indiquées dans les pages qui précèdent. La rédaction décline toute responsabilité en cas de hausse de la natalité française.